



APPUI A LA CONSOLIDATION DE L'ETAT TCHADIEN-PHASE II
(ACET II)



TERMES DE RÉFÉRENCE

RECRUTEMENT DE HUIT (08) ÉCONOMISTES NATIONAUX POUR L'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DES REFORMES DES FINANCES PUBLIQUES AU TCHAD

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1. Pays partenaire

Tchad

1.2. Pouvoir adjudicateur

Le Régisseur du Devis-Programme Pluriannuel ACET2, S/C Direction Générale du Ministère des Finances et du Budget, B.P. 144 N'Djamena-Tchad ; E-mail acet2.fed@gmail.com.

1.3. Éléments d'information utiles concernant le pays partenaire

Superficie	1 284 000 km ²
Population totale 2018 (projection INSEED-2014)	15,2 millions
Densité	11,81 habitants /km ²
PIB par habitant (2017)	670 USD
Taux de croissance économique 2018 (Cadrage macroéconomique et budgétaire 2018-2021)	1,5%
Taux de croissance démographique (INSEED)	3,6% par an
Classement IDH (2018)	0,4 (186 ^{ème} sur 189)
Espérance de vie -2015 (INSEED)	52,9

1.4. Situation actuelle dans le domaine des finances publiques

Depuis plus d'une décennie, le Tchad a entrepris de profondes réformes en matière de gestion de finances publiques. Appuyé par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) dans le cadre du Plan d'Action pour la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAMFIP), le pays a enregistré des avancées notables en matière de gouvernance économique et financière.

Ainsi, sur le plan institutionnel et juridique, le Tchad et le Gabon demeurent à ce jour, les seuls pays de la CEMAC à avoir achevé la transposition des six (6) directives communautaires relatives au nouveau Cadre Harmonisé de la Gestion des Finances Publiques (CHGFIP)¹. Sur le plan opérationnel, plusieurs activités ont été réalisées depuis 2014, année de

¹Ces six textes transposés sont la Loi Organique N°004/PR/2014 relative aux Lois de Finances (LOLF) ; le Décret n° 319/PR/PM/MFB/2016 portant Nomenclature Budgétaire de l'Etat (NBE), le Décret n° 319/PR/PM/MFB/2016 portant Tableau des Opérations Financières de l'Etat, le Décret n° 817/PR/PM/MFB/2015 portant Règlement Général de la Comptabilité Publique (RGCP), le Décret n° 321/PR/PM/MFB/2016 portant Plan Comptable de l'Etat et enfin la Loi 18/PR/2016 portant Code de la Transparence et de la Bonne Gouvernance dans la gestion des finances publiques.

promulgation de la LOLF. Il s'agit entre autres de : i) la conception d'un modèle CDMT global en 2016 ; ii) l'élaboration de Projets Annuels de Performance (PAP) de cinq Ministères Pilotes en 2016 ; la publication des Budgets citoyens en 2016 et 2019 ; l'élaboration de PAP de dix (10) ministères non sociaux en 2017 ; iii) l'implémentation dans le Circuit Intégré de la Dépense (CID) du Décret N°318 portant Nomenclature Budgétaire de l'Etat (NBE) ; iv) l'élaboration de CDMT de 14 départements ministériels en mai 2018 ; v) l'élaboration de CDMT de 10 départements ministériels sociaux en octobre 2018.

Il faut toutefois souligner que malgré ces avancées, l'opérationnalisation de la réforme se trouve entravée par la faible mobilisation des ressources, conséquence de la crise financière traversée par le pays depuis le second semestre 2014. C'est ce qui explique les résultats de l'évaluation PEFA réalisée en 2017 qui met en exergue une dégradation de la performance du système de gestion des finances publiques.

Ces insuffisances constatées dans la gestion des finances publiques concernent entre autres : i) la faible capacité des ministères sectoriels dans la production des outils de programmation budgétaire (CDMT sectoriels, PTIP, PAP², ii) le non-respect des procédures normales d'exécution de la dépense ; iii) la défaillance des systèmes d'information qui conduit à la pérennisation des opérations manuelles ; iv) la faiblesse du contrôle interne et externe ; v) les insuffisances dans la planification, la programmation et la budgétisation des investissements publics et enfin vi) le manque de mécanisme de suivi physique et financier des investissements publics en exécution.

En ce qui concerne la dette intérieure, le rapport PEFA met en exergue une sous-évaluation résultant notamment des insuffisances dans le dispositif de suivi et de faibles capacités techniques.

Afin de relever l'ensemble de ces défis, le Ministère des Finances et du Budget, chargé de la mise en œuvre de la réforme des finances publiques, a élaboré le Plan d'action 2017-2021 dont la mise en œuvre est réalisée avec le concours de ses principaux Partenaires Techniques et Financiers (FMI, Banque Mondiale, Union européenne, BAD, AFD, UNICEF).

Le Plan d'action 2017-2021 est structuré en 13 composantes présentées dans l'encadré ci-dessous :

1. *Mise en œuvre du cadre harmonisé de la gestion des finances publiques ;*
2. *Mise en œuvre de la réforme sur la fiscalité intérieure ;*
3. *Facilitation et sécurisation des échanges et des recettes douanières ;*
4. *Mise en place et/ou renforcement des outils de prévisions, de programmation et de préparation budgétaire ;*
5. *Promotion de la transparence dans les finances publiques ;*
6. *Amélioration de l'efficacité et de la transparence dans la gestion des marchés publics ;*
7. *Mise en œuvre du plan stratégique informatique 2017-2021 pour la modernisation du système d'information financière de l'Etat ;*
8. *Amélioration de l'efficacité du contrôle de l'Inspection Générale des Finances ;*
9. *Adaptation du contrôle de la Commission Finances Budget Comptabilité de l'Assemblée Nationale à la réforme des finances publiques ;*
10. *Finalisation de l'opérationnalisation de la Cour des Comptes ;*
11. *Renforcement de la transparence dans les industries extractives ;*
12. *Rationalisation de la gestion des ressources humaines du MFB ;*
13. *Renforcement des capacités institutionnelles du MFB dans le pilotage de la réforme*

C'est dans cette perspective que le Ministère des Finances et du Budget a décidé de recruter des économistes nationaux pour un appui à ses équipes de cadres dans la mise en œuvre des réformes en cours. Ce recrutement qui fait l'objet des présents termes de référence est prévu dans le cadre du Programme d'Appui à la Consolidation de l'Etat – Phase II (ACET2) financé par l'Union européenne.

²Les cadres de dépenses à moyen terme ne sont établis que pour quelques ministères, dont l'agriculture, la santé et l'éducation, sans être encore cohérents avec le PND et le programme de réforme conclu avec le FMI et appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC).

1.5. Programmes liés et autres activités des bailleurs de fonds

D'autres Partenaires Techniques et Financiers appuient également la gestion des finances publiques dont les principaux sont présentés au tableau suivant :

Partenaire Technique et Financier	Programme appuyé
Fonds Monétaire International	Programme économique et financier du Tchad appuyé par un accord au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) signé le 30 juin 2017
Banque Mondiale	Programme de Mobilisation et de gestion des Ressources Intérieures (PROMOGRI) dont l'accord de financement a été signé le 14 août 2018.
Agence Française de Développement (AFD)	Programme d'Appui à la Gestion Intégrée des Finances Publiques (PAGIF) dont l'accord de financement a été signé le 22 mars 2019
Pôle PNUD de Dakar UNICEF	<ul style="list-style-type: none">• Réformes budgétaires (élaboration des CDMT, PAP et RAP, DOB)• Gestion de la trésorerie
AFRITAC	<ul style="list-style-type: none">• Cadrage macroéconomique et budgétaire• Adaptation du CID (Circuit Intégré de la Dépense) à la NBE• Tableau des Opérations Financières de l'Etat• Mobilisation des ressources• Gestion de la dette

2. OBJECTIFS ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS

2.1. Objectif général

L'objectif général du présent marché de recrutement de 8 économistes nationaux est de contribuer à une mise en œuvre réussie des réformes des finances publiques au Tchad.

2.2. Objectifs particuliers

L'objectif particulier du présent marché est triple :

- appuyer le Ministère des Finances et du Budget (Direction Générale des Services du Budget) et les Ministères sectoriels à basculer dans la budgétisation en mode programme conformément aux dispositions de la LOLF de 2014 ;
- appuyer le Ministère des Finances et du Budget (Direction Générale des Services du Trésor et de la Comptabilité Publique) à améliorer la gestion de la masse salariale et de la dette publique ;
- appuyer le Ministère des Finances et du Budget et l'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques pour l'amélioration des statistiques en lien avec les réformes budgétaires.

2.3. Résultats à atteindre par les économistes

A la fin du contrat des économistes (août 2021), les résultats suivants devront être atteints :

- les capacités techniques des différents acteurs de la budgétisation sont renforcées et la Loi de Finances 2022 est préparée en mode budget programme ;
- la gestion de la masse salariale par la Direction de la Solde et en particulier sa budgétisation est améliorée ;
- la gestion de la dette publique est améliorée notamment à travers une migration réussie du logiciel SYGADE 5.3 à SYGADE 6.0 ;
- la collecte et la synthèse des statistiques en lien avec les réformes budgétaires est améliorée en qualité et en régularité.

3. HYPOTHÈSES & RISQUES

3.1. Hypothèses

Les hypothèses suivantes sont considérées pour une mise en œuvre réussie du marché :

- les Autorités du Tchad maintiennent la ferme volonté de mener à bien les réformes des finances publiques conformément à la Loi Organique relative aux Lois de Finances Publiques promulguée le 18 février 2014
- les cadres du Ministère des Finances et du Budget et des Ministères sectoriels s'approprient de façon pleine et entière les réformes envisagées.

3.2. Risques

Les risques auxquels la mise en œuvre du marché pourrait être confrontée sont liés à la non réalisation possible des hypothèses ci-dessus.

4. CHAMP D'INTERVENTION

4.1. Généralités

4.1.1. Présentation du Programme ACET2

Comme présenté au point 1.5, le présent marché est prévu dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Appui à la Consolidation de l'Etat – Phase II (ACET2) financé par l'Union européenne dont la convention de financement a été signée le 09 décembre 2016 pour un montant global de quatre-vingt-huit millions (88.000.000) d'euros dont quatre-vingt millions (80.000.000) d'euros d'appui budgétaire et huit millions (8.000.000) d'euros d'appui complémentaire destiné à accompagner les réformes des finances publiques sur la période allant du 02 janvier 2019 au 31 août 2021. Le montant de l'appui budgétaire a été porté à quatre-vingt-dix millions (90 000 000) d'euros à la suite de l'avenant n°1 à la convention de financement.

Les bénéficiaires de l'appui complémentaire sont : Le Ministère des Finances et du Budget (Direction Générale des Services du Budget, Direction Générale des Services du Trésor et de la Comptabilité Publique, Direction Générale des Services des Impôts, Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects, Direction du Contrôle Financier, Direction Générale de l'Ordonnancement, Inspection Générale des Finances, Inspection Générale d'Etat, Agence Nationale d'Investigations Financières, STP-PAMFIP, Direction Générale du Ministère), Commission Finances-Budget et Comptabilité de l'Assemblée Nationale, Chambre des Comptes de la Cour Suprême, Initiative de Transparence des Industries Extractives, Système Statistique (INSEED, Ministères en charge de la Santé, de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et de l'Éducation).

Le présent marché de recrutement des 8 économistes nationaux est envisagé dans le cadre d'un devis-programme pluriannuel d'une durée de trente-deux (32) mois courant du 02 janvier 2019 au 31 août 2021, qui a été élaboré en étroite collaboration avec les structures bénéficiaires sur base du plan d'action 2017-2021 du Ministère des Finances et du Budget et des Institutions de Contrôle et les conclusions du PEFA 2017.

Les principales activités de ce devis-programme sont présentés au tableau en annexe.

4.1.2. Zone géographique à couvrir

La prestation des 8 économistes se déroulera à N'Djamena. Des déplacements en province sont également prévus.

4.1.3. Groupes cibles

Pour l'atteinte des résultats, les 8 économistes appuieront :

- la Direction Générale des Services du Budget et les Ministères sectoriels dans le processus de basculement du Budget des moyens au budget programme et dans l'amélioration de la gestion de la masse salariale ;
- la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique pour une migration réussie du Logiciel SYGADE 5.3 au Logiciel SYGADE 6.0 ;
- le Ministère des Finance et du Budget et l'INSEED pour la production des statistiques en lien avec les réformes budgétaires ;
- les Ministères sectoriels pour la préparation des CDMT, des PAP, des RAP.

Les 8 économistes seront affectés dans les Directions suivantes :

- Direction des Etudes et Prévisions ;
- Direction de l'Elaboration et du Suivi Budgétaire ;
- Direction des Investissements ;
- Direction de la Solde ;
- Direction de la Dette.

Un économiste affecté à la Direction Générale des Services du Budget sera en charge des statistiques en lien avec les réformes budgétaires et travaillera en étroite collaboration avec l'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED).

Les 8 économistes pourront parfois être mobilisés au-delà de leur direction d'affectation sur des tâches spécifiques.

4.2. Activités spécifiques

Les économistes nationaux auront principalement pour tâches d'appuyer la Direction Générale de Services du Budget et la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique dans la mise en œuvre des activités liées à la réforme des finances publiques. Plus spécifiquement, ces économistes auront pour tâches de :

- collecter et analyser l'information économique conjoncturelle ;
- renforcer les capacités de production des statistiques en lien avec les réformes budgétaires, notamment par les ministères sectoriels ;
- réaliser les travaux de prévision à court et moyen terme des simulations afin d'évaluer les incidences des mesures de politique économique envisagées ;
- apporter un appui technique aux travaux d'élaboration des outils de programmation budgétaire (CBMT, CDMT global et ministériels, PAP et RAP) ;
- réaliser des études économiques et financières nécessaires à la conduite de la politique budgétaire ;
- former les Ministères sectoriels dans la conception de leurs CDMTs sectoriels, Projets Annuels de Performance (PAP) et Rapports Annuels de Performances (RAP) ;
- fournir un appui technique à l'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) ;
- fournir un appui méthodologique pour l'organisation des conférences budgétaires ;
- préparer et animer des ateliers de formation des gestionnaires des collectivités territoriales et établissements publics en techniques de préparation et d'élaboration du budget ;
- apporter un appui technique à l'identification, à l'élaboration, à la budgétisation et à la programmation des Projets d'Investissements Prioritaires (PIP) ;
- assurer la cohérence entre les Programmes Triennal d'Investissements Publics (PTIP), le CBMT, le CDMT, le PAP et le budget annuel ;
- former les ministères sectoriels sur les procédures et les techniques d'estimation des coûts des investissements publics ;
- mettre en place un dispositif de suivi-évaluation des PIP ;
- appuyer les services chargés de la gestion des investissements publics dans la conception d'un guide d'évaluation des PIP ;
- former les ministères sectoriels dans l'analyse de la maturation et de la sélection des PIP ;
- contribuer à la mise en place d'un système efficace de gestion des investissements publics à travers la mise en place des règles de budgétisation et de gestion en Autorisation d'Engagement (AE) et Crédit de Paiement (CP) ;
- fournir un appui technique pour la publication annuelle d'un bulletin d'information sur la gestion des investissements publics ;
- contribuer au développement et à la gestion de la base de données sur les investissements publics ;
- fournir un appui technique aux services de la solde dans l'élaboration du volet CDMT global volet dépenses de personnel ;
- mettre en place un modèle de projection des dépenses de personnel ;
- fournir un appui technique aux services de la solde dans l'établissement mensuelle des statistiques sur les

dépenses de personnel ;

- appuyer les services techniques de la DGB dans l'élaboration du volet dépenses de personnel du rapport d'exécution du budget ;
- concevoir un rapport périodique sur le traitement de la solde et la situation globale d'exécution des dépenses de personnel ;
- réaliser des simulations ponctuelles sur l'évolution de la masse salariale et son impact sur l'équilibre budgétaire global et les politiques publiques ;
- concevoir et mettre à jour un tableau de bord pour le suivi de la masse salariale ;
- collecter et traiter les données sur les statistiques de la dette intérieure et extérieure ;
- effectuer des analyses régulières sur la soutenabilité de la dette publique ;
- réaliser les simulations sur les projets de convention de prêt ;
- renforcer les capacités du personnel de la Direction de la Dette en matière d'élaboration des statistiques relatives à la dette publique ;
- effectuer des analyses régulières sur les circuits et les risques éventuels liés à l'endettement. ;
- appuyer la migration du logiciel SYGADE 5.3 à SYGADE 6.0 ;
- participer à l'élaboration du budget citoyen ;
- participer à l'élaboration des rapports d'exécution budgétaire ;
- appuyer l'amélioration de la transparence des finances publiques ;
- appuyer la budgétisation sensible au genre.

4.3. Gestion du projet

4.3.1. Organe chargé de la gestion du projet

Le présent marché sera géré dans le cadre de la partie régie du Devis-programme Pluriannuel du Programme d'Appui à la Consolidation de l'Etat – Phase II (ACET2). Dans le cadre de ce marché, le pouvoir adjudicateur est l'Ordonnateur National du FED représenté par le Régisseur et le Comptable de ce Devis-programme. Ces fonctions sont assurées respectivement par le Directeur Général du Ministère des Finances et du Budget et le Coordonnateur du PAMFIP.

4.3.2. Structure de gestion

Pour la gestion du présent marché, le Régisseur et le Comptable du Devis-Programme Pluriannuel seront appuyés par la Direction Générale des Services du Budget et la Direction Générale des Services du Trésor et de la Comptabilité Publique qui assureront chacune en ce qui la concerne la coordination technique des activités de mise en œuvre du marché.

4.3.3. Moyens à mettre à disposition par le pouvoir adjudicateur et/ou d'autres intervenants

Le Pouvoir adjudicateur mettra à la disposition des économistes :

- des locaux de travail équipés de mobilier ;
- des matériels informatiques ;
- des fournitures de bureaux ;
- des facilités de transport.

5. CALENDRIER

5.1. Lieu du projet

N'Djamena et déplacements occasionnels en province

5.2. Date de début et période de mise en œuvre

La date indicative prévue pour le début du projet est fixée au mois de juillet 2019, pour une durée de 26 mois à partir de cette date. Se reporter à l'article 3 du contrat de travail à durée déterminée pour la date de début réelle et la durée effective du contrat.

6. PROCESSUS DE SELECTION DES CANDIDATS

6.1. Profils des candidats recherchés

Veillez noter que les fonctionnaires et autres membres du personnel de l'administration publique du pays partenaire, ne seront pas acceptés aux fonctions d'économistes.

Les profils suivants sont requis pour les candidats au présent marché de recrutement des économistes nationaux. **Chaque candidat doit en outre être âgé de moins de 40 ans à la date de soumission de sa candidature.**

En conformité avec l'Ordonnance n°12/PR/2018 du Chef de l'Etat qui institue la parité dans les fonctions nominatives et électives au Tchad, un quota d'au moins 30% est désormais affecté aux femmes dans toutes les fonctions nominatives.

En conséquence, **trois (3) des huit (8) économistes nationaux qui seront retenus devront être des femmes.**

6.1.1. Qualifications et compétences

- formation d'études supérieures sanctionnées par un diplôme d'au moins niveau Master dans l'un des domaines suivants : économie, statistiques appliquées, gestion des projets, gestion des finances publiques ;
- parfaite maîtrise des logiciels de traitement de texte et de données (Word, Excel, Power point). Une maîtrise des logiciels de traitement de données (Stata, SPSS, etc.) serait un atout ;
- bonne capacité rédactionnelle, de synthèse, d'analyse et de rigueur dans le traitement de données ;
- capacité à travailler sous pression ;
- grande capacité d'écoute et d'animation des groupes de travail multidisciplinaires.

Par ailleurs, les compétences suivantes seront le cas échéant des atouts supplémentaires :

- une connaissance du cadre dans lequel s'inscrivent les réformes du système de gestion des finances publiques au Tchad ;
- une connaissance des différents appuis des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) dans le domaine des Finances Publiques au Tchad ;
- une connaissance des systèmes statistiques publics au Tchad ;
- une connaissance du système de gestion de la dette au Tchad ;
- une connaissance du Plan National de Développement du Tchad PND 2017-21 ;
- une pratique aisée de la langue anglaise.

6.1.2. Expérience professionnelle

Une expérience d'au moins trois (03) années est exigée dans l'un des domaines ci-après : i) statistiques appliquées à l'économie, ii) recherche économique ou modélisation macroéconomique ; iii) gestion des projets et programme de développement et iv) administration et gestion des finances publiques.

6.2. Constitution du dossier de candidature

Pour postuler, les candidats intéressés doivent fournir les documents suivants :

- une lettre de motivation adressée au Directeur Général du Ministère des Finances et du Budget ;
- un CV détaillé intégrant deux personnes de référence ;
- une copie du baccalauréat authentifiée par l'ONECS ;
- des copies certifiées conformes des diplômes obtenus authentifiés par l'ONECS ;
- les attestations d'emplois et de stages ;
- un certificat de nationalité tchadienne ;
- une copie d'acte de naissance.

6.3. Soumission des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature devront être soumis à :

Monsieur le Directeur Général du Ministère des Finances et du Budget
Régisseur du Devis-Programme Pluriannuel du Programme ACET2
Avenue NELDE RIGOBERT, BP : 144, N'Djamena, Tchad

Avec la mention « *Recrutement de 8 économistes nationaux pour l'appui aux réformes des finances publiques* » - « *A ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des dossiers* ».

6.4. Evaluation et signature du contrat

Les candidats seront soumis à une évaluation en trois phases : 1) une phase de sélection sur dossier ; 2) un test écrit et 3) un entretien. La notation des candidats sera effectuée selon la pondération suivante :

Étape	Pondération
CV	25
Lettre de motivation	10
Test écrit	35
Test oral	30
Total	100

Les candidats retenus signeront ensuite un contrat de travail dont le modèle est joint en annexe avec le Directeur Général du Ministère des Finances et du Budget, Régisseur du Devis-Programme Pluriannuel du Programme ACET2.

Ce contrat de travail est régi par le Code du Travail, la Convention collective générale applicable aux travailleurs de la République du Tchad et par les Arrêtés N°22 bis/MPP/SE/SG/2016 et N°22 bis révisé/PR/MEPD/SE/DG/2019 de l'Ordonnateur National du FED.

Un Comité d'évaluation des candidatures sera mis sur pieds comprenant des représentants du Ministère des Finances et du Budget, bénéficiaire du Programme ACET2, du Ministère de l'Economie et du Plan, Ordonnateur du FED et de la Délégation de l'Union européenne.

7. METHODOLOGIE DE TRAVAIL DES ECONOMISTES

Affectés à la Direction Générale des Services du Budget et à la Direction Générale des Services du Trésor et de la Comptabilité Publique, les économistes nationaux travailleront sous la supervision des Directeurs techniques. Ils seront aussi associés aux travaux courants des directions concernées tout en appuyant les ministères sectoriels dans l'élaboration de leurs outils de programmation budgétaire. Ils animeront également des ateliers de formation qui verront la participation des ministères sectoriels et des services techniques du Ministère des Finances et du Budget.

Les économistes nationaux bénéficieront des appuis et des conseils des experts internationaux qui interviendront sur les thématiques de réformes de finances au bénéfice du Ministère des Finances et du Budget sur financement de l'Union européenne et d'autres Partenaires Techniques et Financiers.

8. RAPPORTS

8.1. Rapports obligatoires

Chaque employé dans le cadre du présent marché devra présenter les rapports suivants :

Intitulé du rapport	Contenu	Délai de soumission
Rapport d'activités mensuel	Synthèse des activités menées au courant du mois (max 2 pages) accompagnée d'une fiche de présence signée par le Directeur de service où l'économiste est affecté.	A la fin de chaque mois
Rapport d'activités trimestriel	Brève description des activités menées au cours des trois derniers mois ainsi que les résultats atteints, les problèmes rencontrés (max 6 pages). Un chronogramme des activités prévues pour les trois prochains mois est annexé au rapport.	A la fin de chaque trimestre

Intitulé du rapport	Contenu	Délai de soumission
Rapport d'activités annuel	Brève description des activités menées au cours de l'année écoulée ainsi que les résultats atteints, les problèmes rencontrés (max 10 pages). Un chronogramme des activités prévues pour les trois prochains mois est annexé au rapport.	A la fin de chaque année

8.2. Présentation et approbation des rapports

Les rapports sont présentés au Directeur Général du Ministère des Finances et du Budget, Régisseur du Devis-Programme Pluriannuel avec la mention « Lu et Approuvé » du Directeur technique et du Directeur Général des services où l'économiste est affecté en deux copies dont une copie sera conservée par le Régisseur et une copie sera conservée par la Direction d'affectation.

Les rapports d'activités trimestriels et annuels seront partagés avec les services de la Délégation de l'Union européenne (DUE).

L'approbation de ces rapports d'activités incombe successivement et chronologiquement au Directeur technique d'affectation de l'économiste, au Directeur Général des services du Budget ou Directeur Général des Services du Trésor et de la Comptabilité Publique selon le cas et au Directeur Général du Ministère des Finances et du Budget, Régisseur du Devis-Programme Pluriannuel.

* * *